

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/43/363 S/19887 16 mai 1988 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS/CHINOIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 42, 72, 130 et 137 de la
liste préliminaire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES
DIPPERENDS ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT
DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE Quarante-troisième année

Lettre datée du 13 mai 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Mations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'un mémorandum sur la question des îles Xisha et Mansha publié par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine le 12 mai 1988 (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et le texte complet du mémorandum qui y est joint comme document officiel de l'Assemblée générale pour les points 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

> Le Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) LI Luye

^{*} A/43/50.

ANNEXE

Mémorandum sur la question des îles Xisha et Nansha, publié le 12 mai 1988 par le Ministère des affaires étrangères de la Chine

Récemment, les autorités vietnamiennes ont publié, l'une après l'autre, des déclarations du Ministère des affaires étrangères et divers documents officiels affirmant que les îles Xisha et Nansha appartenant à la Chine sont "territoire" vietnamien et qu'il n'y a jamais eu de présence chinoise sur les îles Nansha avant 1987. Ils ont accusé la Chine de ne manifester aucun désir de régler les différends pacifiquement et se sont efforcés de défendre leur position incohérente sur la propriété des îles Xisha et Nansha. Or, les faits historiques ne peuvent être contrefaits et les règles du droit international ne supportent aucune violation. Les "éléments" mis bout à bout obstinément par les autorités vietnamiennes et leurs attaques contre la Chine ne peuvent modifier aucunement le fait que la Chine a une souveraineté indiscutable sur les îles Xisha et Nansha.

Depuis les temps anciens, les îles Xisha et Mansha sont territoires chinois. Ce fait n'est pas seulement corroboré par un vaste ensemble de données, documents, cartes et vestiges culturels historiques d'origine chinoise et étrangère, mais il est reconnu en outre par de nombreux pays et par l'opinion mondiale en général. Le document du Ministère chinois des affaires étrangères publié le 30 janvier 1980 contenait un exposé complet et convaincant de la question. Dès l'époque de l'Empereur Wu de la dynastie Han, au IIe siècle avant l'ère chrétienne, des Chinois découvrirent successivement les îles Xisha et les îles Nansha, et s'y établirent progressivement. Ils travaillèrent dur pour s'y installer et mettre les îles en valeur. Durant les dynasties Tang et Song, des Chinois vivaient déjà sur les îles Xisha et Mansha, y pratiquant la pêche et d'autres activités productives. La marine chinoise de l'époque patrouillait dans les zones maritimes avoisinantes. Sous les dynasties Song et Yuan, la Chine dénommait ces îles Qianlichangsha et Wanlishitang, respectivement. Sous les dynasties Ming et Qing, le Gouvernement chinois placa sans ambiguïté les îles Xisha et Nansha sous la juridiction de la préfecture de Qiongzhou (province actuelle de Hainan), de la province de Guangdong.

Plus près de nous, durant les années 30 et 40, les îles Xisha et Nansha furent envahies et occupées à une occasion par des puissances étrangères. Néanmoins, une règle fondrmentale du droit international veut que l'invasion n'emporte pas souveraineué. Après la capitulation du Japon, en 1945, le Gouvernement chinois de l'époque envoya de hauts responsables aux îles Xisha et Nansha en novembre et décembre 1946, respectivement, pour prendre possession des îles. Une cérémonie marqua sur place la prise de possession, une stèle fut érigée en souvenir de l'événement et des troupes furent envoyées en garnison dans les îles. Le Gouvernement japonais déclara aussi officiellement en 1952 qu'il renonçait "à tout droit, titre et prétention à l'égard de Taiwan, des îles Penghu et des îles Nansha et Xisha", restituant ainsi officiellement les îles Xisha et Nansha à la Chine. La Chine récupéra les îles Xisha et Nansha au lendemain de la victoire dans la guerre contre le Japon et aucun pays du monde n'y fit objection. Aujourd'hui même, l'île de Taiping, la plus vaste des Nansha, abrite toujours une garnison de troupes envoyée par Taiwan (Chine). Malgré ces faits fondamentaux, les autorités

A/43/363 S/19887 Français Page 3

vietnamiennes nient délibérément la présence chinoise dans les îles Nansha avant 1987. N'est-ce pas mentir outrageusement?

Il faut souligner avec force qu'à la suite des atteintes étrangères à la souveraineté de la Chine sur les îles Xisha et Nansha, le Gouvernement de la République populaire de Chine a publié des déclarations à plusieurs reprises pour réaffirmer sa souveraineté territoriale indiscutable sur les deux archipels.

Toutes les cartes publiées par la République populaire de Chine marquent clairement les îles Xisha et Nansha comme une partie du territoire chinois. Dès mars 1959, la région administrative chinoise de Hainan établit sur l'île Yongxing, dans les Xisha, un "bureau des îles Xisha, Nansha et Zhongsha" qui a pris l'appellation de "Comité révolutionnaire des îles Xisha, Zhongsha et Nansha de la province de Guangdong" en 1969. En janvier 1974, l'armée de libération populaire et des membres de la milice chinoise chassèrent les troupes sud-vietnamiennes d'invasion hors des îles Xisha, défendant la souveraineté territoriale de la Chine. Depuis longtemps, les troupes, les pêcheurs et les travailleurs scientifiques chinois patrouillent, étudient, pêchent et exercent d'autres activités productives sur les îles Xisha et Nansha et dans leurs eaux adjacentes.

Par contraste avec l'exercice effectif de la juridiction de la Chine, il n'y a jamais eu de présence vietnamienne sur les îles Nansha. En outre, jusqu'à 1974, le Viet Nam a toujours reconnu officiellement les îles Xisha et Nansha comme un territoire chinois depuis les temps anciens dans toutes ses déclarations publiques et notes officielles, et sur toutes les cartes et dans tous les manuels diffusés dans le public. Ainsi, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Viet Nam déclara solennellement à l'occasion de sa rencontre avec le Chargé d'affaires par intérim de l'ambassade de la Chine au Viet Nam, le 15 juin 1956 : "Selon les informations vietnamiennes, les îles Xisha et Nansha font historiquement partie du territoire chinois". Le Directeur adjoint du Département Asie du Ministère des affaires étrangères vietnamien de l'époque, présent à cette occasion, cita expressément des sources vietnamiennes en faisant observer : "D'un point de vue historique, ces îles faisaient déjà partie de la Chine à l'époque de la dynastie Song". Par une déclaration publiée le 4 septembre 1958, le Gouvernement de la République populaire chinoise porta la largeur de sa mer territoriale à 12 milles nautiques et exprima clairement que "cette disposition s'applique à tous les territoires de la République populaire de Chine, y compris ... les îles Dongsha, les îles Xisha, les îles Zhongsha, les îles Nansha et toutes les autres îles appartenant à la Chine". Le 14 septembre de la même année, M. Pham Van Dong, Premier Ministre du Gouvernement Jietnamien, affirmait dans une note à Zhou Enlai, Premier Ministre du Conseil d'Etat chinois, que "le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam reconnaît et soutient la déclaration du Gouvernement de la République populaire de Chine sur la mer territoriale de la Chine faite le 4 septembre 1958". La carte du monde publiée par le Viet Nam en 1960 et 1972 et les manuels publiés par lui en 1974, reconnaissaient tous les îles Xisha et Nansha comme des territoires chinois. Tout ceci est écrit noir sur blanc. On a relevé que même le document publié par le Ministère des affaires étrangères viete unien le 25 avril 1988 avait dû admettre ces faits. Néanmoins, la partie viounamienne concocte mensonges et chicaneries à partir de sa position incohérente, pretendant que le Viet Nam a agi de la sorte autrefois pour obtenir l'appui de la Chine dans sa lutte contre les Etats Unis. Une explication

A/43/363 S/19887 Français Page 4

trompeuse n'est guère crédible, même aux yeux des autorités vietnamiennes. En réalité, les autorités vietnamiennes savent pertinemment que la Chine n'a soutenu le Viet Nam que par souci de défendre la justice, sans rien exiger des Vietnamiens, sans poser la moindre condition. Quiconque connaît tant soit peu les relations internationales sait que la souveraineté territoriale est sacrée et inviolable pour chaque pays et ne peut en aucun cas se prêter au troc. Qui plus est, en 1956 et 1958, quand la partie vietnamienne confirma à la partie chinoise sa reconnaissance des îles Xisha et Nansha comme une partie du territoire chinois, la guerre de résistance à l'agression des Etats-Unis n'avait pas encore commencé au Viet Nam. Les autorités vietnamiennes méconnaissent les faits, et la perfidie au sujet des îles Xisha et Nansha ne peut que révéler davantage encore au reste du monde leur manque de scrupule dans leur tentative de réaliser leur ambition d'expansion territoriale.

La Chine est favorable depuis toujours au règlement pacifique des différends entre Etats, y compris celui au sujet des îles Nansha. C'est dans cet esprit que la Chine propose de régler la question des îles Nansha par voie de consultation à une date ultérieure et de la laisser de côté pour le moment. Quant au Viet Nam, il commençait à peine à exposer ses revendications territoriales à l'égard des îles Xisha et Nansha quand le responsable chinois Deng Xiaoping indiqua au responsable vietnamien Le Duan qui lui rendait visite en septembre 1975 que la partie chinoise possédait les preuves nécessaires pour établir que les îles Xisha et Nansha faissient partie du territoire chinois depuis les temps anciens. Cependant, fidèle au principe du réglement des différends par la consultation amicale, il faisait savoir que la question "peut être discutée ultérieurement". Il est regrettable qu'à mesure de la montée de leur ambition, les autorités vietnamiennes aient cru que la partie chinoise était faible et facile à intimider parce qu'elle faisait preuve de bonne volonté. Durant plus de 10 ans après ces événements, elles ont impudemment envoyé des troupes pour envahir et occuper îles et récifs des Mansha chinoises et y implanter toutes sortes d'installations militaires pour tenter de créer un fait accompli afin de perpétuer leur occupation armée. Depuis le début de cette année, spécialement, elles ont renforcé leurs opérations de prise de contrôle d'îles et récifs des Nansha et en ont envahi et occupé neuf. Dans le même temps, le Viet Nam a augmenté régulièrement le nombre de ses navires de guerre envoyés dans les eaux autour des îles Nansha pour gêner les recherches scientifiques menées par la partie chinoise et ont provoqué délibérément le conflit armé du 14 mars. Les faits qui précèdent montrent pleinement que nul autre que les autorités vietnamiennes elles-mêmes n'a eu recours à la force au long des ans pour envahir et occuper illégalement le territoire d'un autre pays et créer une tension à l'intérieur et autour des îles Nansha chinoises.

La Chine mène depuis toujours une politique étrangère de paix et d'amitié et croit au développement des relations amicales et à la coopération avec les autres pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Le Gouvernement chinois exige solennellement que les autorités vietnamiennes renoncent totalement à leur politique militariste d'agression et d'expansion, cessent toutes leurs activités d'invasion et d'occupation de territoires chinois, créatrices de tension, et se retirent immédiatement des îles et récifs illégalement occupés des îles Nansha chinoises afin de rétablir la paix et la stabilité dans la région.